

DÉCRET D/2019.....²⁴⁸...../PRG/SGG

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Vu La Constitution ;

Vu La Loi L/2016/075/an du 30 décembre 2016 portant Gouvernance financière des Sociétés et établissements publics en République de Guinée ;

Vu Le Décret D/2018/057/PRG/SGG, du 21 Mai 2018, portant nomination du Premier Ministre ;

Vu Le Décret D/2018/072/PRG/SGG, du 26 Mai 2018, portant structure du Gouvernement ;

Vu Le Décret D/2018/073/PRG/SGG, du 26 Mai 2018, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu Le Décret D/081/PRG/SGG/87 du 16 août 2018, portant Attributions et organisation du Ministère de l'Hôtellerie, du Tourisme et de l'Artisanat ;

Vu Le Décret D/2019/129/PRG/SGG du 29 avril 2019 portant Nomination de Directeurs au Grand Hôtel de l'Indépendance (GHI)

Vu Les nécessités de Service ;

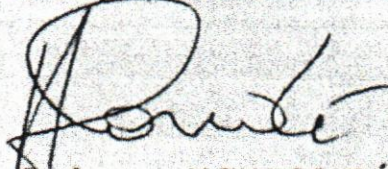
DÉCRETE

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions de :

1. Madame DOUKOURE née Asmaou BAH, Directrice Générale du Grand Hôtel de l'Indépendance (GHI)
2. Monsieur Mohamed Lamine CAMARA, Directeur Général Adjoint du Grand Hôtel de l'Indépendance (GHI)

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le ²⁴ AOÛT 2019.....


Professeur ALPHA CONDÉ